

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 3 juin 2019

Le 28 mai 2019, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 3 juin 2019 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-neuf, le 3 juin à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absent : Clément GOELDEL

Absents excusés : Hubert FOURNET qui donne son pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET
Dimitri BOUVIER qui donne son pouvoir à Jérôme ACKER

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR:

Délibération :

22/2019 : Recrutement d'un agent sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Informations diverses

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 6 mai 2019. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

22/2019 : Recrutement d'un agent sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Comme chaque année, la période estivale apporte un regain d'activité pour l'entretien de la commune lié particulièrement à l'arrosage.

Nous proposons l'embauche de Monsieur Goulet Thomas à partir du 11 juin 2019, en contrat à durée déterminée pour un brut de 1527,04 € par mois soit 2169,20 charges salariales comprises. Pour une durée de 3 mois à 35 h par semaine.

Le maire demande l'autorisation au conseil de signer le contrat d'embauche.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Mise en demeure de M et Mme Guillaume.**

Nous avons pris attache auprès d'un avocat pour répondre au courrier de mise en demeure de la famille Guillaume concernant notamment la circulation des poids lourds sur le CD26.

- **PLU.**

Nos avis d'approbation du Plan Local d'Urbanisme, de l'instauration du droit de préemption, de l'instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement sont inscrits au vote du conseil communautaire du 27 juin 2019.

- **Aménagement chemin piétonnier à Montchenot.**

L'aménagement est en cours de réalisation.

- **Elections européennes.**

Vote de plus de 60% de participants à Villers-Allerand Montchenot.

- **Passage poids lourds dans le village.**

Nous allons effectuer le comptage de passage des camions sur la CD 26 sur la demande de la Sous-Préfecture de Reims les 17, 19, 26 et 28 juin.

- **Fleurissement.**

Le fleurissement a eu lieu le dimanche 26 mai.

Le Conseil remercie Monsieur ACKER d'avoir mené ce fleurissement dans le village.

- **Le SIEM.**

La parole est donnée à Jean-Marie CHAPPELLET

Monsieur BATALLA a été interrogé : les devis pour le remplacement des candélabres ont été transmis à la CUGR en avril, il attend leur retour pour passer commande du matériel, il faudra compter environ 3 mois ensuite pour la pose.

• **Fête de la Nature.**

La parole est donnée à Bernard WEILER

- Le vendredi 24 mai de 10 h à 11 h 30 avec les enfants de l'école maternelle : 20 enfants et 3 encadrants. Après un bref exposé en images pour expliquer que les détritiques polluaient la nature, les enfants sont allés autour de l'Eglise pour ramasser tout ce qu'ils trouvaient.

La maitresse a poursuivi l'après midi en expliquant à ses élèves le tri sélectif et le recyclage.

- Le samedi 25 mai de 9 h 30 à 12 h : une trentaine de participants constituée d'un fort noyau d'élus et d'habitants de Villers et Montchenot, dont 10 enfants et adolescents, ont participé à la collecte. Le volume de 2 camions d'ordures, détritiques et encombrants a été ramassé, trié puis emmené en déchetterie. À noter comme déchets remarquables : un chien mort dans un sac, de la viande congelée, des centaines de mégots, de canettes, un frigo, des pneus, de l'huile de vidange ... L'opération sera sans doute renouvelée, mais il faudra envisager une date où la végétation est moins dense, fin mars, début avril.

On a constaté un dépôt sauvage aux Monts Martin. Il sera enlevé par la commune. La gendarmerie a été avertie.

• **Travaux rue de la ferme.**

Le démarrage des travaux a eu lieu le lundi 13 Mai 2019. Les réunions de chantier sont prévues chaque mardi 11h00 sur site. La fin des travaux est envisagée pour fin juillet.

Estelle COURTEIX demande des précisions sur l'avancée des travaux en date du 22 Juin, jour de la course par couples. Bernard WEILER précise que la rue de la Ferme sera à ce stade gravillonnée, ce qui, contact pris avec Christian OSWALD Président du CAVAM, ne gênera pas les coureurs. Les abords de la route seront sécurisés.

Concernant la logistique de la randonnée, du lundi de Pentecôte, monsieur Christian OSWALD, demande le concours de la Mairie avec le prêt du camion. Il faudrait d'ailleurs un chauffeur habilité, disponible à 7h30 le matin de la randonnée. Dimitri Bouvier s'est proposé.

• **Les ateliers communaux.**

La parole est donnée à M Olivier BAN

La visite de parfait achèvement devrait avoir lieu courant juin.

• **Réunion du 29 mai au Pôle de Rilly sur le thème aide aux entreprises.**

La parole est donnée à Olivier JALLU

La Communauté Urbaine du Grand Reims envisage la création de dispositifs d'aides aux entreprises afin de soutenir l'activité économique du territoire. Des projets ont ainsi été réfléchis par un comité d'élus, tenant compte des aides déjà existantes, notamment des dispositifs portés par la Région Grand Est. Celle-ci propose en effet un large panel d'outils au profit du monde économique, de l'accompagnement à la création d'entreprises au financement des entreprises en difficulté, en passant par l'accompagnement à l'export, la modernisation ou encore la transition énergétique.

La Communauté urbaine a donc envisagé d'intervenir au profit des petites entreprises de moins de 50 salariés pour leurs projets d'investissement, hors du champ des aides régionales ou nationales. Il s'agit de favoriser le maintien des activités existantes, notamment en secteur rural, et d'accompagner leurs investissements productifs, qui peuvent s'avérer essentiels à la pérennité ou au développement d'une entreprise.

La réunion avait pour but de rencontrer les entreprises potentiellement éligibles à ces aides, de manière à vérifier l'adéquation des dispositifs envisagés avec les besoins du territoire.

Quelques précisions : les aides sont à demander par les entreprises, avant d'engager les frais, à la Chambre de Commerce pour tout renseignement complémentaire.

• **Renouvellement du contrat d'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années.**

La parole est donnée à Bernard Weiler pour le compte-rendu de la réunion du 20 mai.

Notre forêt communale de 160 ha bénéficie d'un label PEFC qui est une certification pour promouvoir le gestion durable de la forêt, et elle est incluse dans le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Le précédent contrat d'une durée de validité de 15 ans signé en 2005, signé avec l'ONF, arrive à échéance en fin d'année 2019.

La procédure de renouvellement est donc lancée.

Trois réunions ont été prévues

- celle du 20 mai 2019, en présence des représentants de l'ONF et de la mairie.
- 2ème réunion fin septembre ou début octobre pour prendre les décisions stratégiques.
- 3ème réunion fin décembre ou début janvier pour acter le document final.

L'objectif exprimé par les représentants de l'ONF est d'avoir le ressenti de la commune sur la gestion des quinze dernières années et de recueillir les propositions pour les 20 années à venir.

Le maire rappelle la satisfaction de la commune pour la gestion effectuée par les services de l'ONF et la confiance de la commune en l'expertise de l'Office pour assurer sa mission dans les forêts publiques.

Bilan 2005-2019: les grandes options se sont avérées bonnes :

- Le versant Nord n'est pas exploité, car il assure la protection contre les glissements de terrain et il assure également une protection paysagère.
- Le reste de la forêt est exploité et produit des coupes de bois. Le prévisionnel d'un revenu annuel moyen de 12000€ par an a été respecté.
- Il faudra à l'avenir étudier la possibilité d'acquérir des biens vacants sur ce versant Nord et également d'acquérir des parcelles, si celles ci sont mises en vente. L'acquisition foncière des bois est subventionnée jusqu'à 80% par l'agence du Bassin Seine-Normandie. Le but est la protection et la préservation de ces sites boisés.

Le maire définit 4 objectifs :

- Maintenir la forêt en bonne santé,
- Assurer son exploitation par une gestion durable,
- Permettre à la société de chasse de pouvoir utiliser au mieux la forêt communale,
- Permettre aux promeneurs d'emprunter les chemins de randonnée en bon état.

Trois grandes options sont possibles suivant le peuplement des parcelles :

- La protection, cela signifie aucune exploitation,
- La futaie irrégulière où l'on trouve un maximum d'arbres et un maximum de diamètres d'arbres d'ou le terme irrégulière,
- La futaie régulière sur des parcelles mises à blanc et replantées ou régénérées.

Un éventail de choix existe en fonction de l'état de la forêt et donc le diagnostic initial réalisé par l'ONF va fortement influencer les orientations finales, la commune n'ayant pas l'expertise du gestionnaire.

L'aménagement de la forêt se fait sur le long terme, des marges de manœuvre existent, mais le respect du document acté est primordial.

La deuxième réunion de travail à laquelle tous les membres du conseil sont invités, permettra de définir les orientations pour une période de 20 ans. (Des correctifs pourront être apportés au cours de cette période si des choix s'avèrent mauvais)

Le conseil municipal devra prendre, ensuite, une délibération pour acter le document final.

• **Recensement des habitants de la commune**

Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Par arrêté le maire désignera madame Annie-Claude BOUVIER secrétaire de mairie comme coordonnatrice communale.

• **Retraite de madame Maryvonne Leclerc**

Le pot de départ est prévu le vendredi 5 juillet à 18h30, à la mairie de Villers-Allerand. L'organisation sera gérée par la municipalité, l'ensemble des conseillers et parents d'élèves sont conviés.

• **Les archives de la commune**

Selon la loi, les documents d'archives datant d'avant 1950, seront transférées aux Archives Départementales pour y être numérisées dès la fin de l'année 2019.

• **Le Terrain de Sport**

La parole est donnée à Olivier Ban afin qu'il apporte des précisions sur l'offre concrète faite par l'architecte avant l'appel d'offre.

Plusieurs lots sont retenus :

- la plateforme engazonnée, délimitée par la piste de course,
- le terrain de basket avec massifs pour les paniers de basket et son premier tracé,
- le terrain de foot avec massifs pour les caisses,
- la piste en grave légère avec 3 couloirs de 90 cm sur 200 m ; les abords avec option voliges ou métal (à choisir selon le cout),
- les locaux du CAVAM et les toilettes,

- le jardin participatif.

Les dernières pièces écrites sont attendues pour le 15 Juin, ce qui permettra ensuite de lancer l'appel d'offres aux entreprises, pour un choix mi-août.

QUESTIONS DIVERSES

- Olivier JALLU intervient pour rappeler que le Parc Naturel Régional cherche toujours à installer des aires de co-voiturage. Le co-voiturage est en plein essor, des véhicules stationnent d'ailleurs au niveau du parking en dessous de l'abri bus à Montchenot, ce qui s'avère gênant pour le passage du bus du ramassage scolaire. Un panneau va être installé par le Grand Reims pour l'indiquer. Il serait peut-être plus judicieux que ces véhicules stationnent sur le parking le long de la RD951.

- Bernard JAQUINET précise que nous attendons l'entreprise pour la réfection de la peinture du balcon de la Mairie. L'artisan peintre a prévu d'intervenir en juillet. Il convient donc de réfléchir à la réfection de la terrasse, avec carrelage ou bois composite. Olivier BAN précise qu'il faudra poncer la chape, ragréer avec une pente, assurer son étanchéité. Jérôme ACKER se charge de faire établir des devis rapidement.

- Monsieur Didier de AMORIN est sans nouvelles de l'entreprise qui doit nous fournir et poser les toiles de la pergola du Parc de la petite barbarie.

Calendrier des manifestations à venir :

- Du Samedi 8 au Lundi 10 Juin : Tournoi de Tennis du TCVAM
- Lundi 10 Juin : Randonnée de la Pentecôte organisée par le CAVAM
- Vendredi 14 juin - 18h : Kermesse de l'École Maternelle
- Vendredi 14 juin - 18h30 : Flânerie Cérébrale par Mireille LAMIRAL DUPOUY : Paul Fort
- Samedi 22 Juin - 17h : Course des Couples du CAVAM
- Samedi 22 Juin - 19h30 : Fête de l'été en musique
- Vendredi 5 Juillet : 18h 30 Pot de départ en retraite de Maryvonne LECLERE
- Dimanche 7 Juillet : Pique-Nique de La Récré
- Du 31 Aout au 2 Septembre : Villers en Fête

Dates du prochain conseil :

1er juillet. 20h30

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22 heures.